



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de Saint-Pierre, soussigné, certifie que la liste des délibérations de la séance du 16 Mai 2023 (*affaires 25/1153 à 25/1187*) a été affichée le 19 Mai 2023 en l'Hôtel de Ville et publiée sur le site internet de la Ville, selon les formes habituelles

En foi de quoi, le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Saint-Pierre, le 17 MAI 2023

Le Maire

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale Adjointe Services

DE JOUVANCOURT Jacqueline